

Le dimanche 10 décembre 2006

Un quart de la forêt résineuse a moins de 20 ans

[Louis-Gilles Francoeur](#)

Édition [du samedi 09 et du dimanche 10 décembre 2006](#)

Le plan Chevrette-Brassard dépassait de 31 % le potentiel des conifères

Un quart de la forêt résineuse québécoise, celle qui a le plus de valeur pour les forestiers, a moins de 20 ans, ce qui donne un aperçu de l'intensité de la récolte au cours des dernières années, révélait hier le premier rapport du forestier en chef, Pierre Levac.

Si les insectes ravageurs et les incendies ont contribué à cette ponction dans le capital forestier national, c'est l'écart entre la forêt théorique et la forêt réelle dans la planification gouvernementale des coupes forestières, à l'époque du gouvernement Bouchard, qui a justifié l'allocation aux exploitants de quantités de bois bien au-dessus de ce que produit la forêt chaque année. Ainsi, le plan 2000-08 a été élaboré en 1998 et 1999, une période où Guy Chevrette, l'actuel p.-d.g. du Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ), et Jacques Brassard étaient ministres des Richesses naturelles.

La possibilité forestière telle qu'établie dans le plan 2000-08 dépasse en effet de 28 % le volume de bois réellement produit par la forêt aujourd'hui, tel que confirmé hier par le forestier en chef. Dans le cas des espèces les plus recherchées, soit le sapin, l'épinette, le pin gris et le mélèze (le quatuor SEPM en langage forestier), le plan Chevrette-Brassard dépassait de 31 % la possibilité forestière réelle, telle qu'on l'établit aujourd'hui. Pour revenir à une exploitation ajustée au rendement réel de la forêt, le forestier en chef estime qu'il faut réduire de 21,9 % le «calcul de la possibilité forestière» (CPF) dans le plan 2008-13 pour l'ensemble des espèces commerciales et de 23,8 % dans le cas du quatuor SEPM en ramenant le niveau de productivité de 29,1 millions de mètres cubes à 22,1 millions de mètres cubes par année.

La commission Coulombe, dont le gouvernement Charest a suivi la recommandation en lui donnant force de loi, avait proposé de réduire le calcul de la possibilité forestière de 20 % pour l'ensemble du Québec, ce qui est très près de la réduction proposée hier par M. Levac, qui porte cette réduction à 23,8 %.

Le «calcul de la possibilité forestière» sert à établir les allocations de coupe dans les différentes régions et pour les différentes espèces. Mais il ne correspond pas aux allocations de bois aux forestiers car les planificateurs se gardent des réserves de bois pour maintenir le niveau de récolte en cas d'épidémies ou de grands feux, par exemple. Concrètement, la réduction de 20 % du CPF avec la loi 94 s'était traduite par une réduction des allocations réelles d'environ 10 à 12 % selon les régions.

L'ancien ministre Guy Chevrette, entre-temps devenu le porte-parole des forestiers, avait attribué à cette baisse du CPF les malheurs de l'industrie qu'il préside aujourd'hui alors qu'elle devait impérativement, pour des raisons de concurrence, procéder alors à des rationalisations intensives, notamment en raison de la crise du bois d'oeuvre et du ralentissement de la construction résidentielle aux États-Unis.

Dans les régions, les prévisions du plan 2000-08 ont atteint à certains endroits des proportions aussi caricaturales que méconnues. Ainsi, ce plan prévoyait que les forêts du Bas-Saint-Laurent pouvaient produire chaque année 850 100 mètres cubes de résineux, soit 57,6 % de plus que les 544 300 m³ déterminés par le forestier en chef. Le retour au réalisme exigera de réduire ce CPF de 36,6 %. Toutes essences confondues, l'évaluation du potentiel forestier global de cette région dépassait de 44,5 % celui que le forestier vient de déterminer.

Pour l'ensemble des espèces commerciales, les dépassements de la productivité réelle dans le plan

2000-08 atteignaient 18,7 % au Saguenay-Lac-Saint-Jean, 30,4 % dans Chaudière-Appalaches, 10,5 % en Mauricie, 16,9 % dans Lanaudière-Laurentides, 47,3 % en Outaouais, 31 % en Abitibi-Témiscamingue, 47,9 % sur la Côte-Nord, 29,6 % dans le Nord-du-Québec et 19,7 % dans la Gaspésie. Dans cette dernière région, on avait toutefois sous-évalué la récolte possible des bouleaux, en réalité deux fois plus élevée qu'on le prévoyait à l'époque.

Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) a refait un exercice prévisionnel au cours de la dernière année et a soumis ses prévisions au forestier en chef au début de l'été. Le MRNF est ainsi passé de l'optimisme délirant des années 1998-99 à un pessimisme encore plus marqué que dans les évaluations du forestier. En effet, le ministère estime que le potentiel forestier québécois global s'établit à 30,4 millions de mètres cubes par an, ce qui commanderait de le réduire de 29,2 % plutôt que de 21,9 %, comme le propose le forestier.

Le forestier en chef affichait d'ailleurs tellement d'optimisme l'été dernier, une fois ses hypothèses arrêtées pour réalimenter le modèle prévisionnel Sylva, qu'il prévoyait réduire la possibilité forestière de seulement 7 à 9 %, soit beaucoup moins que les 20 % de la commission Coulombe. Des conseillers et même de hauts fonctionnaires du MRNF lui ont transmis le message selon lequel une évaluation trop gonflée d'optimisme pouvait devenir une véritable bombe politique. Les calculs ont alors été refaits pour aboutir finalement plus près de ceux de la commission Coulombe.

Le forestier en chef n'a pas soustrait du CPF les territoires que Québec s'est engagé à transformer en aires protégées. Il s'est contenté de soustraire du CPF uniquement 2 % de la surface des unités d'aménagement forestières, ce qui correspond aux 5,8 % des aires décrétées dans l'ensemble du Québec. Les écologistes estiment plutôt que le véritable pourcentage ne dépasse pas 3,2 % en raison des droits miniers et forestiers toujours maintenus dans certaines aires, un flou que confirme la réticence de Québec à instituer le registre officiel prévu par la loi. De son côté, la commission Coulombe avait demandé à Québec de protéger 8 % de son territoire forestier pour le 31 décembre 2006 et 12 % pour 2010. Le forestier a expliqué qu'il modifiera son CPF si Québec ajoute de nouvelles aires.

Le forestier n'a pas non plus intégré au CPF une gestion écosystémique globale, comme le proposait en priorité la commission. Ses efforts se limitent ici à un projet-pilote de développement durable basé sur le principe de la triade en Mauricie. Cette expérience, expliquait hier son responsable scientifique, Christian Mercier, comprend un volet écosystémique sur un million d'hectares!

Par ailleurs, le forestier en chef estime que Québec devrait pénaliser les forestiers qui n'iront pas récolter le bois qui se trouve dans les bandes riveraines, dans les habitats fauniques, les séparateurs de coupe, les milieux de villégiature et les pentes fortes, comme le permet le règlement sur la coupe forestière. Ces territoires accueillent des quantités de bois à valeur commerciale, et il faut les récolter si on les comptabilise dans le CPF.

Les travaux du forestier en chef ont par ailleurs permis de découvrir qu'il y avait «surestimation des tarifs» de cubage de bois, ce qui aurait conduit à une surévaluation des volumes de bois sur pied. Par mesure de précaution, il a ainsi retranché partout 2 % pour le quatuor SEPM dans le nouveau plan 2008-13.

Le forestier en chef, qui a sorti de son calcul les territoires trop coûteux à exploiter parce qu'ils gonflaient artificiellement la possibilité forestière, n'a cependant pas appliqué une autre recommandation centrale de la commission Coulombe, à savoir répartir son calcul de façon «spatiale». Un calcul qui tient compte de la répartition spatiale tient compte du fait que selon les bassins versants, les types de sols ou les régions, les arbres ne poussent pas au même rythme que la moyenne régionale, ce qui fait en sorte que les véritables forêts sont souvent fort différentes des forêts virtuelles de Sylva.

C'est l'utilisation du logiciel Sylva, qui travaille avec des volumes et non des surfaces, a expliqué Pierre Levac hier, qui a empêché la refonte du modèle prévisionnel dès ce premier exercice. Un nouveau logiciel a été commandé et testé. On l'utilisera d'abord pour répartir spatialement les 15 unités d'aménagement en territoire cri en raison des exigences de la paix des Braves. Mais il faudra attendre le

plan 2113-18 pour qu'il réforme le CPF à la grandeur du Québec. **LE DEVOIR, le samedi 10 décembre 2006.**

FORÊT : ON COUPE TROP ?

Selon le Journal de Montréal, la Gaspésie serait sur le point de subir une autre coupe importante au chapitre de l'exploitation de la forêt publique.

Selon les données recueillies par le Journal, malgré la diminution moyenne de 20 pour cent de la possibilité d'exploitation forestière décrétee par Québec en mars 2005 dans la foulée du rapport Colombe les coupes de bois excèdent toujours le développement durable.

seront la Côte-Nord, le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie.

La faute du logiciel

La commission Colombe avait identifié le logiciel Syva comme une des principales causes qui a conduit à la surexploitation des forêts. Elle recommandait de lui substituer les logiciels Wood-

stock ou Patchwork, utilisés notamment en Ontario.

Le logiciel du MRN comportait des marges d'erreur atteignant 50 pour cent. Pour corriger cette importante dérive, la commission Colombe avait recommandé la création du poste de forestier en chef. Son rôle, disait-elle,

serait d'être le garant de la validité scientifique du processus de collecte et d'évaluation des données relatives à l'état des forêts.

Si vous avez des commentaires à émettre dans ce dossier, venez les faire sur mon blogue au <http://lecholedelabaie.canoe.ca>

EN BREF

Commercialisation

des rivières

à saumon

La CRÉ accorde 82 000 \$ sur trois ans à la Fédération des gestionnaires de rivières à saumon du Québec pour la commercialisation de ces rivières. Ce nouveau plan de commercialisation fait suite à celui qui a eu cours de 2000 à 2005 et qui a permis d'atténuer la chute libre du nombre de jours/pêche vendu et d'augmenter

l'achalandage sur les rivières à saumon dont les retombées économiques atteignent 36,6 millions par année au Québec.

Une mission à Boston

La CRÉ a accordé 11 150 \$ au Secrétariat à la mise en marché (SIM/MGM) pour une mission à Boston qui s'est déroulée au cours des dernières semaines. Une délégation de la Baie-des-Chaleurs est partie en mission au mois de

novembre pour permettre à des entreprises des deux MRC d'Avignon et de Bonaventure de prendre connaissance de certaines possibilités d'affaires. Plus précisément, ce voyage avait pour but de former nos entrepreneurs à faire affaires aux États-Unis, à obtenir des ententes avec les acheteurs et les distributeurs américains, à valider leurs produits et leurs services pour mieux conquérir ce marché et à développer un réseau d'affaires multisectoriel d'exportation.

EN BREF

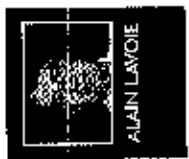
5000 \$ pour Noël...

La CRÉ accorde la somme de 5 000 \$ à la Corporation de développement économique de New Richmond pour la tenue de l'événement Noël en Gaspésie. Cette fête hivernale a pour but de créer une nouvelle destination vacanciers d'hiver pour la période des fêtes et de prolonger la période touristique. Durant huit jours, soit du 24 décembre 2006 au 1er janvier 2007, l'événement propose aux participants de vivre une expérience d'activités de plein air et culturelles, tout en profitant de l'ambiance festive de Noël. Diverses activités sont proposées, telles qu'un Réveillon de Noël, un Noël d'antan au Village gaspésien de l'héritage britannique, une excursion en raquettes dans le Parc de la Gaspésie, une exposition photos par train à Percé, un concours de sculptures sur neige, et une Veillée du jour de l'An Loto-Québec avec d'imposants feux d'artifice.

Encore des études...

Lors de la réunion de son conseil d'administration, la Conférence régionale des élus (CRE) de la Gaspésie a voté un budget de 100 000 \$ pour la réalisation des études nécessaires au processus d'acquisition par le milieu du tronçon ferroviaire Madapédia-Chandler.

Section A
Le dimanche 10 déc. 06



Le Pharillon

Le dimanche 10 décembre 2006

LES ÉOLIENNES DÉSIRÉES

La réflexion a été faite parmi les élus de la MRC et les stratégies sont en place pour bénéficier des retombées économiques.

LOUISE BOURQUE

louisbourque@hydroquebec.com

En 2005, Claude Cyr, maire de Chandler et préfet de la MRC a mis à la disposition de François Gagnon de St-Jean-Port-Joli un garage aménagé en usine pour que l'homme d'affaires puisse y construire ses petites éoliennes de 35 kilowatts.

À l'heure actuelle, Énergie PGE est fermée - les contrats espérés avec la Mall n'ont pas été signés - mais le promoteur s'est tourné vers le marché de la Polynésie française avec une éolienne modifiée aux pales de neuf mètres qui produirait 25 kilowatts. La firme BBA de Montréal élabore un nouveau plan d'affaires pour relancer la production à Chandler : «Le concept de cette petite éolienne intéresse toujours la Société générale de financement», soutient M. Cyr qui n'a jamais cessé de croire en son potentiel économique et au retour des 15 emplois créés par l'ouverture de cette usine.

De grandes éoliennes

Georges Mamelonet, maire de Percé et préfet adjoint, souhaite l'érection d'un parc communau-

taire : «Ce qu'on préconise, c'est un parc d'une puissance convenable, entre 60 et 150 mégawatts. Ce parc pourrait contenir entre 30 et 75 grandes éoliennes. Il y a déjà lignes électriques qui passent à proximité du site retenu et qui transporteraient l'énergie produite. Une étude des vents a été faite et démontre qu'à la liaison de Côte-de-Gaspé et de Rocher-Percé, il y a un potentiel plus que suffisant.»

Il y a deux ans, un consortium, qui regroupa des gens de l'Ouest canadien, de la compagnie Vostas et des Américains, a demandé à établir un parc d'éoliennes. «On leur a dit pas de problèmes, mais on veut être partenaires avec vous.» Depuis, les discussions sont engagées; la MRC va participer au deuxième appel d'offres d'Hydro Québec en avril 2007. François Roussay, préfet de la MRC voisine, allie ses efforts à ceux de M. Mamelonet car les coûts de la construction d'un parc d'éoliennes qui produiraient environ 50 mégawatts s'élevaient à 75 millions de dollars; par contre, une éolienne rapporte environ 300 000\$ annuellement à son propriétaire. Prudents, les maires ont aussi voté un règlement de contrôle intérimaire relatif à l'implantation des éoliennes sur le territoire pour protéger les habitations et le corridor touristique de la route 132.

EN BREF

Un autre créneau d'excellence pour la Gaspésie

Un autre créneau d'excellence sera mis en œuvre pour la région de la Gaspésie, soit Ressources, sciences et technologies marines. Quatre filières composent ce créneau, soit l'aquaculture, les biotechnologies, la capture et la transformation de la biomasse et les technologies marines. Eugène Bouchard, président du Comité ACCORD pour la Gaspésie et les Îles mentionne que ce projet permettra de positionner et de dynamiser l'économie régionale dans un contexte de mondialisation. Les autres créneaux d'excellence sont l'éolien et le récréotourisme.

REPORTAGE sur l'énergie : www.hebdoquebec.com

Québec fait passer de 20 à 23,8 % la base de possibilité forestière.

Le Soleil Le samedi 9 déc. 06

Presse canadienne

En 2005, l'industrie forestière avait été obligée de se serrer la ceinture en acceptant de couper beaucoup moins d'arbres qu'avant, mais l'effort n'était pas suffisant, car elle devra s'imposer encore davantage de sacrifices entre 2008 et 2013.

Pour éviter toute surexploitation de nos forêts, le forestier en chef du Québec, Pierre Levas, en est venu à la conclusion qu'il fallait réduire de 3,8 % le volume maximal de bois résineux récolté en forêt boréale par l'industrie.

Cette diminution viendra donc s'ajouter à la coupe de 20 % de la possibilité forestière annoncée en mars 2005, à la suite du dépôt du rapport de la commission Coulombe.

Le forestier en chef rendait publics vendredi, à Roberval, les nouveaux calculs de possibilité forestière pour cinq ans, à compter de 2008. Ces cal-

culs serviront à déterminer les futurs contrats d'approvisionnement octroyés aux compagnies.

D'ici avril 2008, cependant, les niveaux de récolte attribués demeurent inchangés.

M. Levas juge par ailleurs nécessaire de réduire de 15 % la coupe d'arbres feuillus.

En faisant le décompte total des réductions annoncées vendredi pour les forêts de résineux, de feuillus et les forêts mixtes, il en résulte que la possibilité forestière chutera de 21,9 % en 2008, par rapport à 2005.

Le forestier en chef estime aussi que les forestières devront résister le bois des zones moins accessibles, même s'il présente un intérêt moins grand, et ce, afin de mieux répartir la pression sur tout le territoire.

«Devant une tranche de pain, on ne peut pas manger uniquement la mie et laisser la croûte», a-t-il illustré, en conférence de presse.

M. Levas a indiqué qu'il va entreprendre prochainement une tournée des régions pour expliquer les résultats de ses calculs et préciser l'impact — très variable d'un endroit à l'autre — qu'ils auront à un niveau local.

Le Québec a surestimé la capacité à long terme de la forêt de se reproduire

Mais chose certaine, selon le Conseil de l'industrie forestière, cette nouvelle réduction frappera durement des régions comme le Bas-Saint-Laurent et la Côte-Nord.

Le ministre des Ressources naturelles, Pierre Corbeil, a quant à lui réagi avec un certain fatalisme aux données rendues publiques par le forestier en chef.

«Je ne peux pas donner du bois qui n'existe pas ou que je n'ai pas»,

a-t-il dit, en conférences de presse.

En vertu de la loi, le ministre doit appliquer à la lettre les calculs effectués par le forestier en chef, qui venait son premier rapport hier.

Il a ajouté que les nouvelles données indiquaient que le processus de consolidation et de restructuration entrepris par l'industrie forestière, à la suite de nombreuses fermetures d'usines, devra se poursuivre.

Cette seconde révision à la baisse du calcul de possibilité forestière en un peu plus d'un an résulte du fait que, dans le passé, le Québec a surestimé la capacité à long terme de la forêt de se reproduire et a fait preuve d'«excès d'optimisme», selon M. Corbeil.

Quant à savoir quel impact auront ces nouvelles coupes sur des milliers d'emplois en régions il est difficile pour l'instant de le quantifier, a admis le président du Conseil de l'industrie forestière, Guy Chivette, en point de presse.

Une chose est sûre, cependant : l'impact sur l'industrie du feuillu sera «majeur», selon lui.

Le rapport de M. Levas a été accueilli sèchement par les groupes écologistes. Dix d'entre eux ont unifié leurs voix pour dénoncer son absence d'intérêt pour l'aire d'avantage de place aux aires protégées.

L'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec a noté pour sa part que, pour la première fois, avec la création récente du forestier en chef, «le public québécois a droit aux justifications ayant conduit à déterminer les niveaux des volumes de bois admissibles à la récolte pour les cinq prochaines années».

Selon l'Ordre, la réduction de la possibilité forestière annoncée hier était prévisible.

La Fédération québécoise des municipalités craint de son côté que l'annonce ait des «répercussions dramatiques» dans certaines régions, dont la Côte-Nord.

AUTRE TEXTE → 47

RÉDUCTION DES APPROVISIONNEMENTS EN BOIS

L'Est du Québec encaisse le choc

Carl Thériault
Collaboration spéciale

Gilles Gagné
Collaboration spéciale

CARLETON — La réduction supplémentaire des approvisionnement publics au Bas-Saint-Laurent et en Gaspésie inquiète Denis Bérubé, du Groupe Cedrico, mais il se console un peu avec l'idée que le forestier en chef, Pierre Levac, évite de blâmer l'industrie pour les baisses de volume.

Le Groupe Cedrico, qui évolue dans les deux régions, avait déjà écopé une réduction de ses approvisionnements résineux de 30% lors de la révision de 2000 et de 20% en 2005 à la suite du rapport Coulombe. Cette fois, le forestier en chef rajoute 17% de chute de volume de résineux au Bas-Saint-Laurent et 4% en Gaspésie. Le rapport contient une bonne nouvelle pour la péninsule, la hausse de près de 100% du volume disponible de hêtre blanc.

« Il est trop tôt pour mesurer l'impact spécifique à Cedrico. Nous n'avons pas fait cet exercice très complexe. Il faudra attendre la visite du forestier en chef le 14 décembre à Matane », aborde-t-il.

« Dans son rapport, je remarque que toutes les explications des baisses de volume reposent sur des facteurs comme les aires protégées, la protection des écosystèmes, la tordouse, la nécessité d'augmenter l'âge des peuplements récoltés. Ils sont où les pourcentages attribuables à la surexploitation? Je ne les vois nulle part. Nous n'avons jamais coupé du bois qui n'avait pas été autorisé », poursuit M. Bérubé.

Sylvain Poirier, président de l'Association coopérative forestière de Saint-Elzéar, où 180 personnes travaillent, refuse de commenter avant d'avoir plus de détails, mais il note que les Gaspésiens s'attendaient à une réduction

additionnelle de volume supérieure à 4%.

Au Bas-Saint-Laurent, les usines encaissent une perte moyenne, toutes espèces confondues, de 31% de leurs approvisionnements publics. C'est 38% pour les résineux, des essences pour lesquelles la suppression atteint 55% depuis six ans.

La situation pourrait être plus grave dans la partie ouest de la région. « C'est un méchant cassette, qui nous amènera vers davantage de concertation pour trouver des pistes de solution avec la commission forestière régionale. Nous avons aussi, au Bas-Saint-Laurent, une forêt privée qui approvisionne nos usines à 40%. Quand il y a eu en 2000 une première coupe de 20%, les gens sont allés dans la deuxième et la troisième transformation pour ajouter des emplois. Mais avec cette autre coupure, il y aura un processus de rationalisation qui aura lieu dans l'ensemble du territoire », croit Michel Lagacé, président de la Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent.

« Je suis un peu catastrophé. Il y a des usines qui vont se regrouper dans notre région. C'est une raison pour avoir plus d'argent pour l'aménagement de la forêt privée, comme nous le réclamons », réagit Danielle Doyon, députée de Matapédia et critique de l'Opposition pour la forêt.